



Chers administrés

Le printemps est déjà là, trois mois de l'année sont passés, période des projets et de budgets.

Après une année 2022 marquée par des périodes de chaleurs de plus en plus nombreuses et une sécheresse historique, nous devons, devant ces signaux alarmants, réagir à la hauteur de l'enjeu climatique.

Les dépenses d'électricité et de gaz flambent et impactent lourdement les budgets de la commune, nous devons rester vigilants.

Des mesures ont été prises (diminution de la température dans les bâtiments de la commune, salles associatives et salles des fêtes, etc.).

Il y va de la responsabilité de chacun pour minimiser les dépenses énergétiques et la consommation d'eau dans notre quotidien.

La route de Couddes se termine. Afin de sécuriser les riverains ainsi que les enfants qui prennent le car matin et soir, des réverbères ont été installés.

Pour répondre au questionnement d'administrés, le chemin du Plessis est considéré comme une voirie car il possède un revêtement. Il rentre donc dans les règles du code de la route et l'article R415-9 ne s'applique pas.

Vous avez pu voir de nouvelles constructions dans la commune : de nouveaux propriétaires que nous accueillons avec plaisir.

Anne-Marie THÉVENET, Maire



Recherche d'un bénévole pour la forme à Chémery en page 4



Course cycliste du lundi de Pâques en page 6



RAPPEL DES RÈGLES D'URBANISME

Les règles de l'urbanisme en page 11

RÉSOLUTIONS DE CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 30 JANVIER 2023

Date de convocation : 23 janvier 2023

Présents : Anne-Marie THÉVENET, Yannick TROTIGNON, Annie LEVEAUX, Corine DAVAU, Vincent GOUMIN, Patricia CONARD, Kathia CHABAUD, Claire-Anne BETHULEAU, Yves GUYAU, Philippe PEZÉ, Alain ANGIER, Stéphane LECLERC, Jean-Marc POMMÉ, Sébastien PICOTIN.

Secrétaire de séance : Corine DAVAU

Nombre de présents : 14

Nombre de votants : 14

La séance est ouverte à 20h10.

Adhésion de la Communauté de Communes Val-de-Cher-Controis au Syndicat Mixte fermé « SCoT de la Vallée du Cher à la Sologne » constitué entre la Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestois et la Communauté de Communes Val-de-Cher-Controis.

Ce syndicat mixte a pour objet l'élaboration, l'approbation, la modification, la révision, le suivi et l'évaluation du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Il assure ainsi la compétence Schéma de Cohérence Territoriale et Schéma Secteur, en lieu et place de ses membres.

La Communauté de Communes Val-de-Cher-Controis a approuvé la création et les statuts du syndicat, et son adhésion le 5 décembre 2022.

Conformément à l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé aux communes membres de la Communauté de Communes de se prononcer sur le principe d'adhésion.

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Budget commune : ouverture de crédits budgétaires pour l'acquisition de la maison située 8, Rue de Saint-Aignan.

Par délibération du 17 octobre 2022, le Conseil Municipal a décidé d'acquérir la maison située 8, Rue de Saint-Aignan. Il convient d'ouvrir les crédits sur l'exercice 2023 (122.00 € + frais de notaire)

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Détermination du montant du loyer de la maison 8, Rue de Saint-Aignan.

Dans le cadre de l'acquisition de cette maison, il convient de déterminer un montant de loyer pour la signature du bail avec les locataires.

Madame le Maire propose d'appliquer le loyer actuel (entre 600 et 620 €).

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Budget locaux commerciaux : remise de la TVA sur le loyer 17, Résidence de l'Erable et nouveau bail.

Le budget des locaux commerciaux est assujéti à la TVA.

L'activité des kinésithérapeutes, locataires de ce bien, n'étant pas assujéti à la TVA, Madame le Maire propose d'accorder une remise de la TVA appliquée sur les loyers pour la période du 1er juillet 2022 au 31 janvier 2023 aux locataires du local du 17, Résidence de l'Erable (soit 120,00 €/mois) , et de signer un nouveau bail à percevoir sur le budget principal de la commune, avec un loyer mensuel de 600 €.

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Avis sur la demande de dérogation au repos dominical pour la société ELYTEQ, pour la période de mi-février à décembre 2023, et sur la demande de dérogation au repos dominical pour les sociétés Weatherford Energy Services et Oil Tool, pour la période du 10 février au 15 mars 2023, du 1er mai au 30 juin 2023.

Compte tenu de la spécificité de leurs activités (contrôle géologique et travail au câble et de mesure de puits sur le site de Storengy), ces sociétés doivent travailler en continu. La commune doit faire connaître son avis sur ces demandes de dérogation au repos dominical.

FAVORABLE : 14 DÉFAVORABLE : 0 ABSTENTION : 0

Personnel communal : création d'un emploi non-permanent d'adjoint technique (catégorie C) pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, à compter du 1er février 2023.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi d'adjoint technique territorial non permanent et demande l'autorisation de recruter un agent contractuel sur cet emploi d'adjoint technique territorial (catégorie C), 1er échelon, IM340-IB367 (indice de rémunération IM353-IB385) à temps complet, à compter du 1er février 2023.

Cet emploi est lié à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (agent polyvalent pour salle des fêtes, MAFPA, SIVOS, service technique...).

Pour information, l'agent contractuel est déjà en place, il s'agit d'une formalité pour pouvoir renouveler son contrat.

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Nouvelle convention relative à la desserte du réseau de lecture publique à la bibliothèque.

La commission permanente du conseil départemental du 12 décembre 2022 a approuvé de nouvelles conventions de desserte du réseau de lecture publique, afin de tenir compte des évolutions des service proposés par la direction de la lecture publique et des mutations des bibliothèques, dans le cadre du plan départemental en faveur de la lecture publique.

RÉSOLUTIONS DE CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 30 JANVIER 2023 (suite)

Ainsi, il convient de valider la « convention relative à la création et au développement d'une bibliothèque à Chémery » et la « convention tripartite relative à la desserte de documents dans un réseau de lecture publique » entre le département, la médiathèque de Selles-sur-Cher et la commune.

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Autorisation de signer la convention avec le refuge de Sassay 41.

Madame le Maire demande l'autorisation de signer la convention avec l'association « refuge de Sassay 41 » relative à la mise en fourrière des chats et chiens trouvés errant sur le territoire de la commune, selon la tarification en vigueur, tant qu'elle n'est pas renoncée.

Pour 2023, le montant est de 748,00 €, selon 0,80 € x 935 habitants.

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

QUESTIONS DIVERSES :

- Emplacement de la borne de recharge électrique à l'entrée du parking rue des Galvaux.

- Proposition de vente à la commune de la parcelle E723, sise « le moulin à vent » : les élus décident de ne pas donner une suite favorable.

- Courrier des conseillers départementaux et du sénateur sur leur interpellation au Préfet concernant le nombre croissant des locations de type AirBnB ou des gîtes au détriment des logements d'habitation.

RÉSOLUTIONS DE CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 2 MARS 2023

Date de convocation : 17 février 2023

Présents : Anne-Marie THÉVENET, Yannick TROTIGNON, Annie LEVEAUX, Corine DAVAU, Vincent GOUMIN, Patricia CONARD, Kathia CHABAUD, Yves GUYAU, Philippe PEZÉ, Alain ANGIER, Stéphane LECLERC, Jean-Marc POMMÉ, Sébastien PICOTIN.

Secrétaire de séance : Corine DAVAU

Nombre de présents : 13 Nombre de votants : 13

La séance est ouverte à 19h10.

Marché « acquisition d'un tracteur, d'une épareuse et d'une faucheuse » : choix du fournisseur suite à consultation.

Une procédure de consultation des entreprises a été lancée le 23 décembre 2022 pour désigner le ou les fournisseurs d'un tracteur, d'une épareuse et d'une faucheuse pour équiper le service technique, avec l'option de la reprise au complet de l'ancien matériel.

Les entreprises pouvaient candidater jusqu'au 20 janvier 2023 12h00.

4 entreprises ont remis une offre pour le lot 1 (tracteur) et 6 entreprises pour le lot 2 (épareuse et faucheuse).

4 entreprises ont répondu aux 2 lots.

Les offres ont été analysées par la commission matériel selon les critères suivants :

- Montant des prestations (prix remis, proposition reprise) : 40 points
- Valeur technique (caractéristiques globales matériel, localisation, mise en route sur site) : 30 points
- Garantie, maintenance, SAV : 20 points
- Délai de livraison : 10 points

Après analyse, la commission a retenu l'entreprise LECOQ, de Boisville-la-Saint-Père (28), pour les lots 1 et 2, avec reprise de l'ancien matériel.

L'offre pour le tracteur est de 108.876,00€ HT, 60.386,00€ HT pour l'épareuse et la faucheuse, pour un total de 169.262,00 € HT.

La reprise de l'ancien matériel a été estimée à 48.000,00€.

Le matériel est le même que l'existant, neuf.

Le Conseil Départemental a attribué à la commune une subvention de 30.000 € (DSR) pour l'achat de ce matériel.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de suivre le choix de la commission matériel, selon : retenir l'entreprise Lecoq pour le lot 1 et le lot 2.

Le Conseil Municipal retient l'offre de l'entreprise Lecoq pour le lot 1 (tracteur) et l'offre de l'entreprise Lecoq pour le lot 2 (faucheuse et épareuse), et charge Madame le Maire de signer le marché.

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

INFORMATIONS :

- Madame le Maire fait part de la demande de permission de voirie pour l'implantation d'une borne de recharge électrique, par une société privée, lieu-dit « l'étang neuf ». Le dossier est mis en instance.

- Edition « Jour de la Nuit », le 14 octobre, possibilité de faire une animation.

- Voyage des seniors : le jeudi 15 juin 2023.

- Repas des seniors : le dimanche 22 octobre 2023.

La séance est levée à 19h40.

LOISIRS CRÉATIFS POUR TOUS

Vous voulez partager vos passions pour :

- Le tricot, la couture, le relookage de vêtements, le crochet, la broderie ?
- Rando, entretien de jardins, l'histoire, la généalogie ?

L'endroit idéal est la salle des Glycines certains mardis de 14h à 17h

« Loisirs-Déco-Jardinage » vous propose d'y réfléchir pour des loisirs ouverts à tous, hommes et femmes, sur ces sujets d'échange de savoirs.

Renseignements :

- 06 82 28 96 19
- 07 86 37 39 10



LA FORME À CHÉMERY

L'association "La Forme à Chémery" recherche un bénévole pour prendre la succession du Président pour la saison 2023/2024.

L'actuel responsable se retire pour raisons personnelles.

A défaut de reprenneur, l'association sera maintenue en sommeil le temps nécessaire.

US CMSR

Samedi 11 mars, l'Espace Beaumont avait un petit air d'Irlande.

Pour relancer sa traditionnelle soirée annuelle, après 3 ans d'interruption, l'US CMSR avait choisi de fêter la Saint Patrick. Tout y était : le Green Leprechaun, le boeuf à l'irlandaise, dans une ambiance festive et conviviale. Les pirates/musiciens, à l'énergie communicative, du groupe Blood of the Green ont embarqué les convives pour un voyage en terres celtiques. Avec des chants de pirates, des chants chantés et re-chantés dans les pubs d'Irlande, mais aussi les grands succès pop-rock remis à leur sauce.

La soirée s'est poursuivie jusqu'à tard dans la nuit. Chacun est reparti enchanté de sa soirée.





CHÉMERY

DIMANCHE 16 AVRIL 2023

VIDE GRENIER

DU COMITÉ DES FÊTES

AU STADE (RUE CLOTAIRE PAUMIER)

Buvette et
restauration
sur place



Arrivée des exposants
à partir de 6h
Inscriptions au
06 12 13 36 65
ou au 06 35 10 91 37

TARIFS
4€ les
2 mètres





COURSE CYCLISTE DU LUNDI DE PÂQUES

Après 3 années suspendue suite à l'épidémie de COVID, la 99^{ème} édition du grand Prix de Chémery reprend cette année.

**Elle aura lieu le lundi 10 avril 2023.
Départ à 14h00,
au hangar communal (rue du Rossignol),
direction Méhers.**

Le circuit reste inchangé avec un parcours de 5.9 km effectué 17 fois soit 100 km.

Cette course est organisée par l'association « Le Vélo Club Controis (VCC) » et inscrite au calendrier de la Fédération Française de Cyclisme. C'est une course de catégorie Open 2-3 Access.

Pour des raisons de sécurité, nous rappelons à tous les habitants se situant sur le circuit de la course, d'éviter de sortir leurs véhicules de 14h à 17h30 et d'être extrêmement prudents.

Merci de votre compréhension.

Venez nombreux encourager les coureurs.



Course cycliste de 2018



COMMÉMORATION DU 8 MAI 1945

CHÉMERY

**Commémoration
De la Victoire du**

8 MAI

1945

**Rendez-vous à 9h30
Place Jean Moulin**

**9h45 : Défilé jusqu'au
Monument aux Morts**

Allocution

Dépôt de gerbe

Défilé jusqu'à la salle des fêtes

Vin d'honneur



VENTE À LA SERRE

**Du mercredi 10 au dimanche 14 Mai 2023,
de 10h à 18h**

Vente de plants potagers
certifiés Agriculture Biologique

Pas moins de 15 variétés de tomates et plus de 40 variétés
d'aromatiques vous attendent, sans oublier les aubergines,
poivrons, courgettes, concombres ...

Et bien d'autres curiosités, on vous attend nombreux !

François et Sonia Chabaud

Envoi du catalogue complet par mail, contactez nous :

Tel : 06.21.25.61.21

1560 rue de l'Etang Maraud

41700 Chémery

lacontree.chabaud@gmail.com



LA FÊTE DE L'ÉTÉ DU COMITÉ DES FÊTES

Notre deuxième grande Fête de l'été aura lieu
au plan d'eau communal
le samedi 17 juin 2023



Après une première le 18 juin 2022, jour le plus chaud de l'année en Loir-et-Cher, nous espérons bien sûr du beau temps, mais pas cette canicule insupportable !

Le principe sera le même : marché du terroir, jeux pour les enfants (et les grands !) animations, buvette, repas à thème, bal...

Tous les détails vous seront communiqués ultérieurement via les réseaux sociaux et les supports de communication de la mairie.

Venez nombreux !

Rendez-vous à partir de 16 heures au plan d'eau de Chémery.

FÊTE DE LA MUSIQUE



Samedi 24 juin
À partir de 18h
à la maison d'Odette
&
la Salle des Fêtes (rue Nationale)

Apéritif offert par la musique
Suivi d'un repas
Participation 13 €

Réservation au plus tard le 15 juin
06 66 94 92 13 (Alain Ribault)
02 54 79 04 43 (Jean-Marie Garnier)



Fermetures :

- Samedi 22 avril 2023
- Samedi 20 mai 2023
- Samedi 24 juin 2023



NAISSANCE :

Félicitations aux heureux parents,
Laura et Jérémy ZUMTANGWALD, domiciliés au 1, impasse des Peupliers à
Chémery et tous nos vœux à

Lily-Rose, Nathalie, Sonia ZUMTANGWALD, née le 27 janvier 2023

DÉCÈS :

Madame LABESSE Josette, épouse BEAUVAIS, décédée le 9 décembre 2022.
Toutes nos condoléances à toute la famille.

Monsieur DELABONNE Norbert, décédé le 30 janvier 2023.
Toutes nos condoléances à toute la famille.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE CHER CONTROIS

Dates des dernières décisions de conseil :

- 31 janvier 2023
- 27 février 2023

Les résolutions de conseil communautaires sont disponibles

- Sur le site internet :
<https://www.val2c.fr/lintercommunalite/decisions-du-conseil/>
- À consulter en mairie

CHÉM'INFOS N°11 Juillet à septembre 2023

Pour la bonne organisation de l'édition du bulletin municipal, nous vous rappelons que vous devez nous envoyer les articles à insérer dans le prochain bulletin **pour le 31 mai 2023**, date butoir, pour une parution à partir du 3 juillet 2023.

Après cette date, les articles ne seront pas publiés.

BIBLIOTHÈQUE

Fermetures

- tous les matins du 17 au 20 avril 2023, **ouverture les après-midi de 14h à 17h**
- du 24 au 27 avril pour congés



Emprunt de livres

L'emprunt de livres ne sera plus possible à compter du 22 juin en raison de travaux de rénovation. Nous vous informerons de la reprise des prêts par voie d'affichage.

ATTENTION AUX BRUITS DE VOISINAGE !!!

Article 4 : Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h00,
- les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00,
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.



LE SAVIEZ-VOUS ?

50 KG
DE DÉCHETS VERTS BRÛLÉS
ÉMETTENT AUTANT
DE PARTICULES QUE
9 800 KM
PARCOURUS PAR UNE VOITURE DIESEL
RÉCENTE EN CIRCULATION URBAINE,
37 900 KM
POUR UNE VOITURE ESSENCE !

(source Lig'Air)

EN FRANCE
48 000 DÉCÈS
PRÉMATURÉS PAR AN
DONT 1900
EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE
SONT ATTRIBUÉS À LA POLLUTION
DE L'AIR PAR
LES PARTICULES
FINES PM 2,5.

(Étude Santé Publique France - 2016)

EN SAVOIR PLUS, CONTACTEZ :

 **Préfecture région Centre-Val de Loire**
Réglementation
www.centre.developpement-durable.gouv.fr

 **ADEME Centre-Val de Loire**
Prévention et gestion des déchets
www.centre.ademe.fr

 **ARS Effets sur la santé**
www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr

 **Région Centre-Val de Loire**
www.regioncentre-valde Loire.fr

 **Lig'Air Surveillance de la qualité de l'air**
en région Centre-Val de Loire
www.ligair.fr

 **Votre mairie**

www.gadair.fr

PEFC 10-31-3175

www.gadair.fr

LE BRÛLAGE À L'AIR LIBRE DES DÉCHETS VERTS : C'EST INTERDIT !



ARRÊTEZ DE VOUS ENFLAMMER !!

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL
du 9 juin 2017
dans le Loiret



Le brûlage à l'air libre des déchets verts :

C'EST INTERDIT TOUTE L'ANNÉE !

Article 84 du « Règlement Sanitaire Départemental » (RSD) instauré par arrêté préfectoral du 31/12/1980. Cette interdiction est aussi rappelée dans la circulaire en date du 18/11/2011.

Arrêté préfectoral du 9 juin 2017 réglementant le brûlage à l'air libre des déchets verts et des feux de plein air dans le Loiret.

Au-delà des possibles **troubles du voisinage** générés par les odeurs et la fumée, ainsi que des **risques d'incendies**, le brûlage à l'air libre émet de nombreux **polluants*** en quantités importantes dont les particules, qui véhiculent des composés cancérigènes comme les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) notamment.

La combustion à l'air libre des déchets verts est peu performante et pollue d'autant plus que les végétaux sont humides.

En outre, la **toxicité** des substances émises peut être **accrue** quand sont **associés d'autres déchets** comme des plastiques ou des bois traités.

*particules, hydrocarbures aromatiques polycycliques, composés organiques volatils, oxydes d'azote, monoxyde de carbone et dans une moindre mesure dioxines et furanes.

Attention :
EN CAS DE
NON-RESPECT
DU RSD, UNE
CONTRAVENTION
DE 450 €
PEUT ÊTRE APPLIQUÉE
POUR UN PARTICULIER

(article 121-12 du nouveau code pénal)

Ne brûlez plus vos déchets verts, valorisez les !

Des solutions alternatives adaptées à vos besoins et plus respectueuses de la qualité de l'air existent :



LE COMPOSTAGE DOMESTIQUE

Tontes de pelouse et feuillages peuvent être mélangés avec vos restes de repas et épluchures de légumes... pour se transformer en amendement naturel et de qualité pour toutes vos plantes.

De nombreuses collectivités mettent à votre disposition des **composteurs**, renseignez-vous !



LE BROYAGE ET LE PAILLAGE

Petits et gros branchages broyés et feuilles mortes constituent un excellent paillis pour le jardin et le potager. Le paillage nourrit et conserve l'humidité des sols et évite la pousse des mauvaises herbes.

Autre astuce **la tonte mulching**, elle permet de laisser l'herbe finement coupée sur place.



LA DÉCHÈTERIE

Vous pouvez également y déposer vos déchets verts ils y seront valorisés.

252 déchèteries couvrent la région Centre-Val de Loire soit **96 % de la population.**

(source ADEME 2014)

Particuliers, collectivités, entreprises sont concernés.

Déchets visés :

Tontes de pelouse, taille de haies, feuilles mortes, résidus d'élagage et de débroussaillage, déchets d'entretien de massifs et autres déchets végétaux issus de parcs et jardins... en mélange ou pas avec d'autres déchets.

L'entretien du jardin pour un particulier génère des **déchets verts** que l'on estime en moyenne en France à **160 kilos** par personne et par an. Pour s'en débarrasser, **9 %** des foyers les brûlent, ce qui représente près d'un **million de tonnes** de déchets verts brûlés à l'air libre.

(source ADEME)



Attention les incinérateurs de jardin sont interdits, ils ne sont pas une solution et polluent également.



Retrouvez plus d'informations et de conseils sur :
www.ademe.fr
Guide « Le compostage et le paillage »



CONTRES LE CONTROIS-EN-SOLOGNE NOUVELLE DÉCHÈTERIE



OUVERTURE
MERCREDI
1^{ER} MARS
À 10H !!!



adresse :
La Bernardière
route de St Aignan
Contres



Horaires d'ouverture jusqu'au 31 mars :

- 10h-12h & 14h-17h le lundi, mercredi, vendredi et samedi,
- 10h-12h le jeudi,
- fermeture le mardi, jeudi après-midi, dimanche et les jours fériés.

La déchèterie du bd de l'Industrie – zone industrielle de Contres – ferme définitivement le lundi 27 février à 17h.

www.smieeom.fr

SMIEEOM Val de Cher - 22 rue de Gâtines - 41110 SEIGY
Tél. : 02.54.75.76.66 - E-mail : smieeom.val2c@orange.fr



RAPPEL DES RÈGLES D'URBANISME



RAPPEL DES RÈGLES D'URBANISME

Vous souhaitez réaliser des travaux, en fonction de leur nature, ils doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation de travaux, selon leur nature :
Soit une simple déclaration préalable (DP)
Soit un permis de construire (PC)

Depuis le 21 août 2021 (date d'opposabilité du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi))

Sont soumis à autorisation d'urbanisme, sur tout le territoire du PLUi :

- Les travaux de ravalement de façade, les modifications de toiture, teinte, aspect
- L'édification et la modification de clôture et portail
- Les démolitions



Ce schéma n'énumère que les principales règles d'urbanisme. Chaque projet doit être étudié et adapté en fonction de chacun. N'hésitez pas à contacter votre Mairie au

02 54 71 80 24
ou par mail à

inst.urb.chemery@orange.fr.

Le délai d'instruction des autorisations d'urbanisme est en règle générale de DEUX mois (si le dossier est complet).

À la suite de vos travaux, un agent des services du cadastre accompagné d'un élu de la commune effectuera un relevé pour la mise à jour du cadastre. Ce passage se fera sans rendez-vous préalable, seule la période sera diffusée sur les panneaux d'affichage de la commune.

Lors de cette journée et sur la commune entière, toute édification non existante au cadastre sera mesurée pour régularisation (extension d'habitation, cabanon, hangar, préau, abri de jardin etc...).



LE SOUVENIR FRANÇAIS

Comité de Saint-Aignan

Notre objectif : Aucune tombe de « Mort pour la France » ne doit disparaître des cimetières communaux, aucun monument, aucune stèle combattante ne doit être à l'abandon.

Cette ambition répond à deux réalités. Dans les cimetières communaux, un grand nombre de tombes familiales dans lesquelles sont inhumés des combattants « Mort pour la France » sont entrées en déshérence tant à cause de la suppression des concessions perpétuelles qu'en raison des déplacements géographiques des familles. Signalées à l'abandon, ces tombes sont supprimées et les restes des combattants rejoignent la fosse commune. Ainsi paradoxalement, l'opinion publique accorde aujourd'hui plus d'intérêt aux restes de combattants anonymes découverts sur les champs de bataille qu'à ceux de combattants connus inhumés dans les tombes familiales. Sur le territoire national, plusieurs centaines de milliers de stèles et de plaques ont été érigées ou apposées par les associations d'anciens combattants. La disparition progressive de ces associations entraîne l'abandon de ces sites.

Afin de relever ce double défi, les comités du Souvenir Français entretiennent et rénovent des centaines de tombes en déshérence, fleurissent des milliers de tombes, en particulier dans les carrés communaux mixtes entre le 1^{er} et le 11 novembre, et rénovent des centaines de monuments et des centaines de plaques en partenariat avec les collectivités territoriales.

Cette année, trois actions majeures, en dehors de la participation aux habituelles commémorations, ont été menées en collaboration avec les mairies et le collège de Saint-Aignan :

- ✓ Rénovation des tombes du cimetière de Saint-Aignan sous l'impulsion des professeurs d'Histoire du collège Joseph Paul-Boncour ;
- ✓ Rénovation des tombes du cimetière de Châtillon-sur-Cher ;
- ✓ Commémoration de la mort de Marc Auger, résistant de Saint-Romain-sur-Cher, fusillé en 1942.



Tombes de
Châtillon-sur-Cher



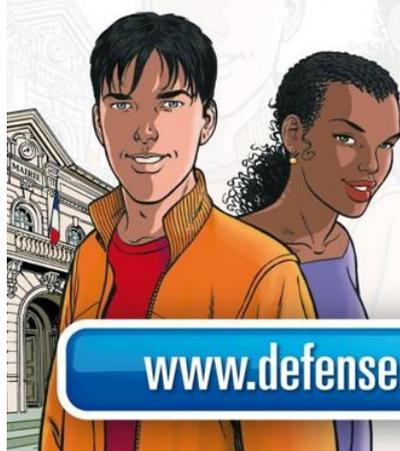
Cérémonie en mémoire
de Marc Auger



Tombes de Saint-Aignan
Crédit : Nouvelle République

BIENTÔT 16 ANS ! PENSEZ AU RECENSEMENT

C'EST OBLIGATOIRE



www.defense.gouv.fr/jdc

PARCOURS DE CITOYENNETÉ

3 étapes obligatoires

1

**L'enseignement
de défense**
(classes de 3^e et 1^{re})

2

**Le recensement
à 16 ans en mairie**
ou en ligne pour
certaines communes
(www.service-public.fr)

3

**La Journée
Défense
et Citoyenneté**
(www.majdc.fr)

**La JDC est une étape clé,
à ne pas manquer !**

Ce parcours est obligatoire pour passer :

- ✓ vos examens (BAC, CAP, permis de conduire...);
- ✓ vos concours (fonction publique, grandes écoles...).



SGA
Secrétariat général pour l'administration

Appel à projets jeunes

2023



VOUS ÊTES MOTIVÉS
VOUS ÊTES UNE ASSOCIATION OU
UN GROUPE DE JEUNES
VOUS AVEZ DE 12 À 25 ANS
VOUS RÉSIDEZ DANS LE LOIR-ET-CHER

Pour + d'informations :
<https://cutt.ly/OlttE74>
<https://berry-touraine.msa.fr/evenements/apj>

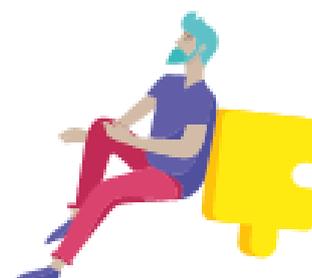


VOUS AVEZ UN PROJET ?



Assurez-vous que votre projet s'inscrit dans les thématiques suivantes :

- Citoyenneté, solidarité et engagement
- Ruralité et environnement
- Lutte contre les violences et discriminations
- Inclusion des personnes fragiles
- Promotion de la santé et du bien-être



Comment déposer un projet ?

- Pour plus d'informations et recevoir les documents nécessaires au dépôt du dossier, veuillez nous contacter par mail :

partenaires@caf41.caf.fr

actionspartenariales.blf@berry-touraine.msa.fr

- Date limite de dépôt des dossiers : **28 avril 2023**



L'édito de l'HAD

SAVOIR RECONNAITRE LES PRISES EN CHARGE RELEVANT D'UNE HOSPITALISATION AU DOMICILE

Par Marie CHARDON

En tant que Maire de votre commune, vous êtes au plus proche de vos concitoyens et parfois, le plus à même de reconnaître, signaler des situations nécessitant une hospitalisation à domicile.

Le saviez-vous ?

L'Hôpital à domicile du Loir-et-Cher, existe depuis 2004 intervient dans tout le département, tous les lieux de vie, selon des critères de prise en charge définis par l'HAS (soins palliatifs, pansements complexes, prise en charge de la douleur, chimiothérapie, traitements intraveineux, nursing lourd, nutrition entérale et parentérale...).

Notre équipe pluridisciplinaire est composée d'infirmiers, d'aides-soignants, de sages-femmes, de kinésithérapeutes, de médecins coordonnateurs joignables 24H/24 et 7j/7, ainsi que d'une psychologue, d'assistantes sociales...



Comment faire une demande de prise en charge?

Toute demande peut être faite par téléphone, fax ou mail, vous serez rappelé rapidement par l'infirmier coordinateur de l'HAD pour échanger sur la situation et programmer une évaluation.

Selon l'urgence, nous pouvons intervenir le jour même de votre demande, afin d'accompagner au mieux le patient, en collaboration avec les intervenants libéraux de celui-ci.

L'HAD organise et finance la mise à disposition du matériel médicalisé, l'intervention des intervenants libéraux et délivre les dispositifs médicaux ainsi que tous les traitements du patient.

Qui peut nous faire la demande?

Tout acteur intervenant auprès du patient peut nous contacter pour faire le signalement (association, infirmière libérale, mairie, médecin traitant...) Suite à l'évaluation physique ou téléphonique, un projet de soins personnalisé est décidé en équipe et réajusté tout au long de la prise en charge en accord avec le patient.

Il se peut que des réseaux interviennent déjà au chevet du patient, ce qui complète et renforce la qualité des soins.

Notre équipe est formée régulièrement sur des thématiques telles que la douleur, les soins palliatifs, les pansements, la prévention du risque infectieux...

L'organisation des soins est programmée directement sur le dossier du patient, adaptée selon les soins à délivrer et les contraintes du territoire.

Les nouveautés de l'HAD?

L'organisation en filière répond à une demande de spécialisation en HAD.

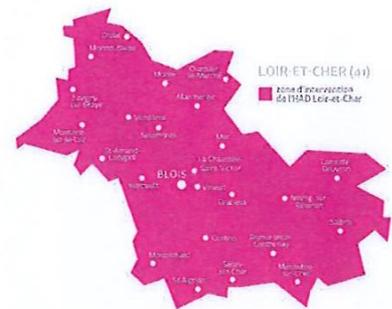
Après les spécialités du soins palliatif, de la gériatrie, des pansements... L'HAD développe de nouvelles filières :

- La prise en charge de l'ante et du post partum.
- La prise en charge de l'enfant de moins de 3 ans.
- La réadaptation/ rééducation à domicile

L'objectif de ces filières est de réduire la durée de séjour en établissement conventionnel en prodiguant des soins à domicile de même intensité et de même technicité et d'éviter ou retarder l'hospitalisation en favorisant le maintien à domicile par des soins d'équale complexité.

Un déménagement :

Un regroupement des deux sites (Romorantin en Blois) est prévu pour la mi année 2023. Un nouveau bâtiment est en cours de construction sur Blois au 15, rue de l'Arche.



Nos coordonnées et liens :

Site de Blois

6 Rue Emile Roux,
41260 La Chaussée St Victor
02 54 55 16 00
02 54 55 16 01

Site de Romorantin

52 Bis Avenue de Villefranche
41200 Romorantin-Lanthenay
02 54 97 54 20
02 54 76 12 93

contact.hadloiretcher@Ina-sante.com

hadloiretcher@lifen.mssante.com

**Accéder facilement au site
Du l'HAD Loir-et-Cher**



Janvier 2023

LE CANCER DU COL DE L'UTÉRUS



Les cancers du col de l'utérus sont provoqués par des virus de la famille des Papillomavirus humains (HPV). Ces virus se transmettent lors des rapports sexuels, avec ou sans pénétration. Le préservatif ne permet pas de s'en protéger complètement. Dans 9 cas sur 10, le corps élimine de lui-même ces virus. Lorsqu'une infection par les HPV persiste (dans 10% des cas), elle peut entraîner des lésions sur le col de l'utérus qui peuvent, au bout de plusieurs années, évoluer vers un cancer.

LE TEST DE DÉPISTAGE PERMET DE DÉTECTER LES LÉSIONS CANCÉREUSES, OU PRÉCANCÉREUSES AVANT QU'ELLES N'ÉVOLUENT EN CANCER

POUR QUI ?



de **25 à 65** ans

- ▶ Les femmes asymptomatiques
- ▶ y compris les femmes enceintes, ménopausées, vaccinées contre les HPV ou immunodéprimées.

QUAND ?

entre **25 et 29** ans

Test cytologique

2 tests de dépistage à
1 an d'intervalle puis 3 ans après
si les résultats sont normaux

entre **30 et 65** ans

Test HPV

1 test de dépistage tous les
5 ans, 3 ans après le dernier
test cytologique normal.

Quel que soit l'âge, le dépistage repose sur l'analyse d'un prélèvement fait au niveau du col de l'utérus (appelé «frottis»), par un professionnel de santé.

COMMENT ?
prendre rdv

Avec un gynécologue
un médecin généraliste
ou une sage-femme

Vous pouvez également prendre rendez-vous dans :

- ▶ un centre de santé,
- ▶ un centre de planification et d'éducation familiale
- ▶ un laboratoire de biologie médicale (une ordonnance de votre médecin sera nécessaire)

90% DES CANCERS DU COL DE L'UTÉRUS POURRAIENT ÊTRE ÉVITÉS GRÂCE AU DÉPISTAGE

Vous êtes une femme de 25 à 65 ans ? Faites-vous dépister. Le test permet de détecter la maladie à un stade précoce et d'augmenter les chances de guérison.

Plus d'infos sur e-cancer.fr ou parlez-en à votre médecin ou sage-femme.

LA VACCINATION CONTRE LES PAPILLOMAVIRUS HUMAINS (HPV)

La vaccination contre les papillomavirus humains (HPV) est un moyen complémentaire de prévention du cancer du col de l'utérus. Elle est recommandée chez les filles et les garçons âgés de 11 à 14 ans (avec un rattrapage vaccinal possible jusqu'à 19 ans).

La vaccination contre les HPV permet de prévenir les infections génitales à HPV à l'origine d'environ 90% des cancers du col de l'utérus. Les HPV sont également responsables de cancers des voies génitales et de la sphère ORL.

Parlez-en avec votre médecin, sage-femme ou pharmacien.



Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers (CRCDC)

2 boulevard Tonnelé - 37044 TOURS Cedex 9

Secrétariat dépistage du cancer du col de l'utérus : 02.47.47.98.94 / col.cvl@depistage-cancer.fr

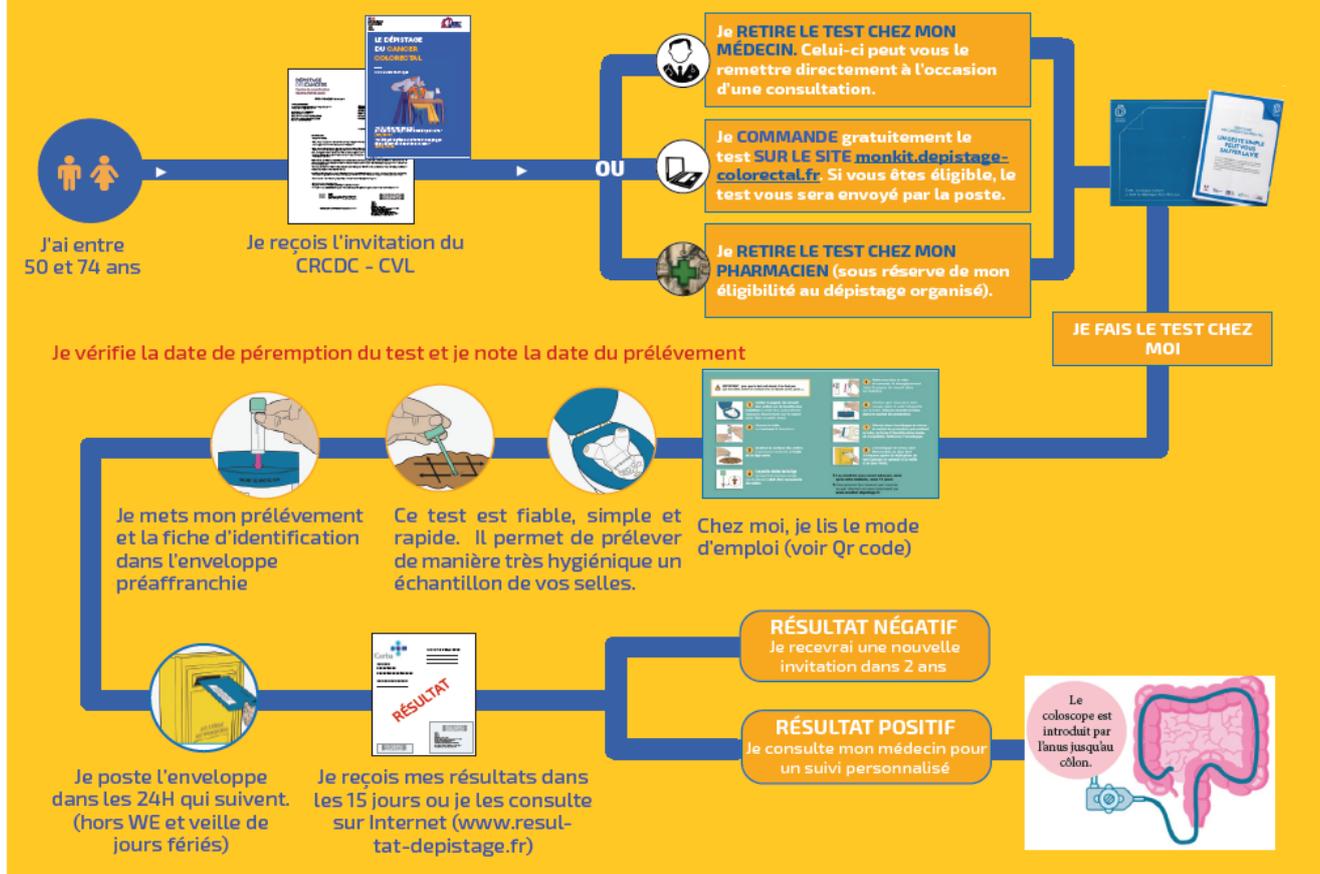
LE CANCER COLORECTAL



Consultez le mode
d'emploi en vidéo

AUSSI APPELÉ CANCER DE L'INTESTIN, LE CANCER COLORECTAL SE DÉVELOPPE LENTEMENT À L'INTÉRIEUR DU CÔLON ET DU RECTUM, LE PLUS SOUVENT À PARTIR DE PETITES LÉSIONS APPELÉES POLYPES. EN GROSSISSANT, CERTAINS POLYPES SAIGNENT. LE DÉPISTAGE CONSISTE À REPÉRER, DANS LES SELLES, DES TRACES DE SANG QUI NE SONT PAS VISIBLES À L'OEIL NU. ON PEUT AINSI REPÉRER UN POLYPE AVANT QU'IL N'ÉVOLUE EN CANCER OU UN CANCER À UN STADE TRÈS PRÉCOCE ET AUGMENTER LES CHANCES DE GUÉRISON.

LE TEST DE DÉPISTAGE DU CANCER COLORECTAL EN PRATIQUE :



Le test de dépistage du cancer colorectal, simple et rapide, est à réaliser chez soi tous les 2 ans entre 50 et 74 ans*. Ce test est pris en charge à 100% par l'Assurance maladie. Que ce soit à l'occasion d'une consultation chez votre médecin, en pharmacie ou en ligne, les réponses au questionnaire médical, permettront de définir la stratégie de dépistage adaptée à votre niveau de risque (dépistage organisé ou orientation vers un gastro-entérologue).

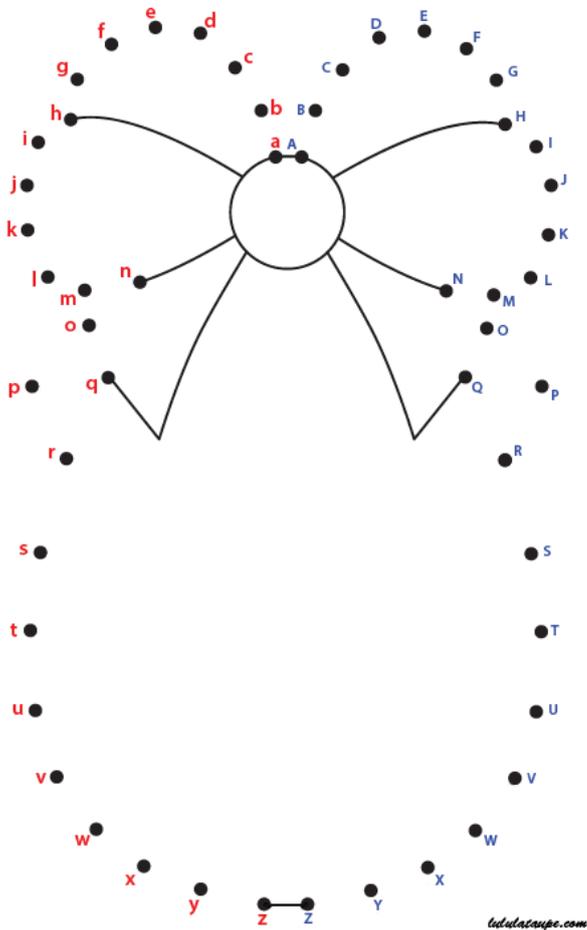
DÉTECTÉ TÔT, LE CANCER COLORECTAL PEUT ÊTRE GUÉRI DANS 9 CAS SUR 10

*en cas d'antécédent personnel ou familial de maladie colorectale ou de symptômes, un suivi spécifique est nécessaire. **Parlez-en avec votre médecin !** Après 74 ans, le dépistage est individuel, c'est-à-dire que vous pouvez continuer à faire des tests après discussion avec votre médecin.

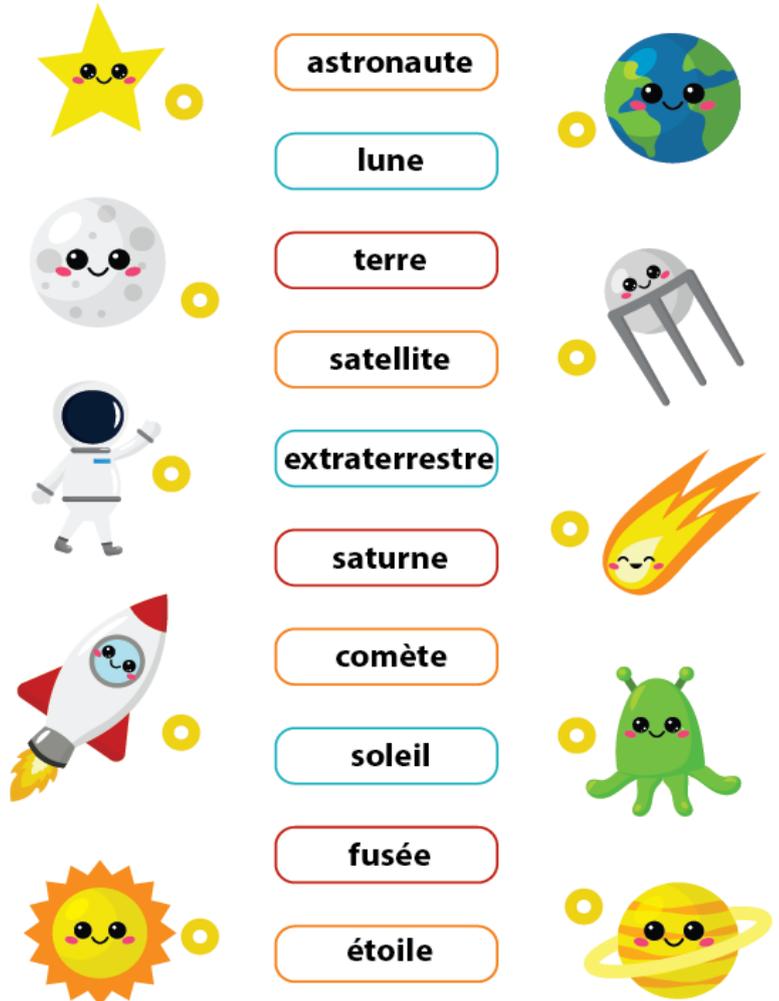
Contact : CRCDC Antenne 41
Tour de consultation - 3 rue Robert Debré
41260 LA CHAUSSEE ST VICTOR
02 54 43 54 04 - colorectal.41@depistage-cancer.fr

MOMENT DE DÉTENTE

Points à relier L'œuf de Pâques

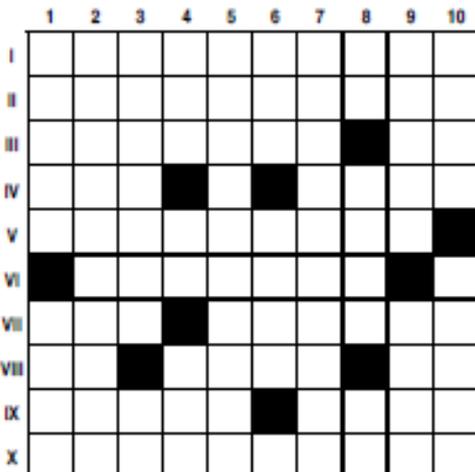


Fiche de vocabulaire Thème de l'espace



lululataupe.com

Mots croisés



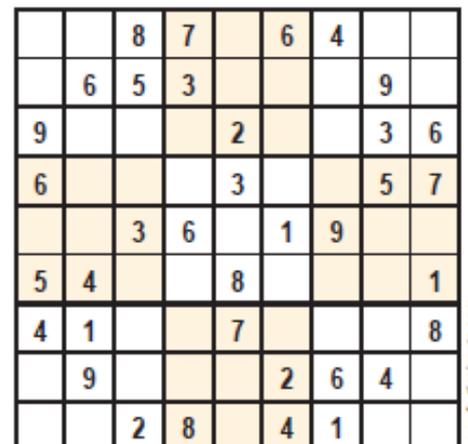
HORIZONTALEMENT

I. Essai au labo. II. Enigmatique. III. Champs de courses. Participe. IV. Pierre dure. Choisit. V. Sacrifiée par son père. VI. Appelasse. VII. Possessif. Magnifique personnage de roman. VIII. En vogue. Disparue. Rapport inversé. IX. Encre seiche. Senteur marine. X. Relatives à un équidé.

VERTICALEMENT

1. Abrasif. Sauf-conduit. 2. Instruments à bois. 3. Grands miroirs. Grecque. 4. Etablissements, en bref. Pronom. Dernière scène. 5. Rembauchai. 6. Courroux. Amateur de lentilles. 7. Cinéaste soviétique. 8. Négation. Fonds de bouteilles. Indéfini. 9. Sénat romain. Il faut avoir de l'estomac pour supporter un tel échec. 10. Sortie au théâtre. Catégories.

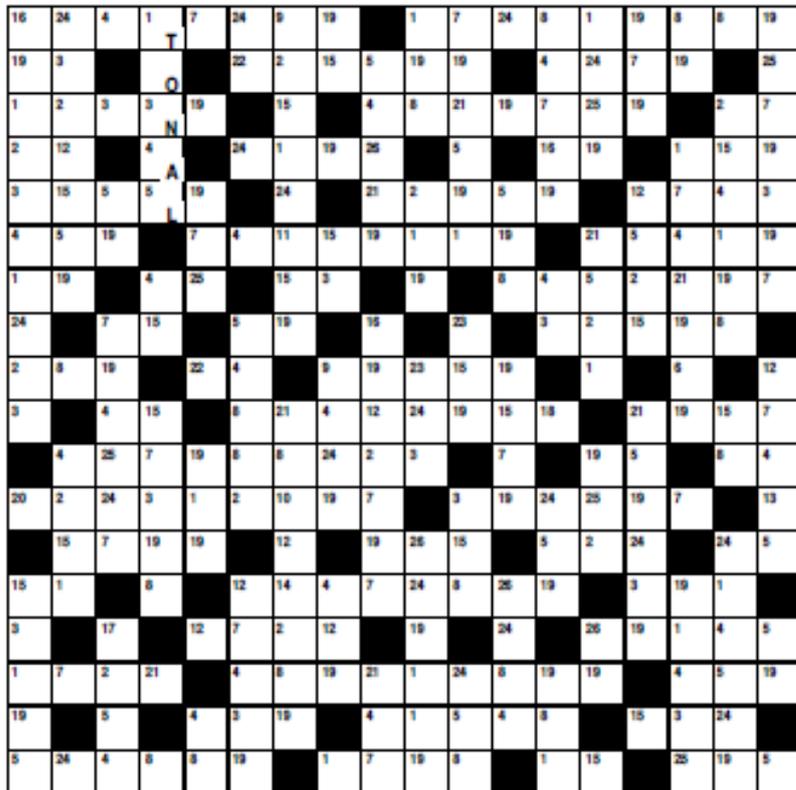
Sudoku



www.fun4allmots.com

MOMENT DE DÉTENTE

Mots codés



1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
T	O	N	A	L								
14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26

Mots mêlés

L M K E T A N G P R E S L A V
 N O G A L E S E R U V N A E A
 E U N U Y L D E R O A I G U M
 E L I O V A O E M Y G A U Q A
 G E T N L J K T A R U B N R M
 N C F O C A S C A D E E E A M
 O A A I S C C O R N E H N B A
 L L R T T U B O I R E U T S H
 P A S A Y Z B C V K A M P L E
 Y N O T M Z S N I S S A B H S
 A Q U A T I Q U E L B T C P S
 C U R N P I R C R I Q U E B A
 H E C F L O T T E R O C L J R
 T O E N L W A R C D H N E L B
 N A E C O R A G E E U G I D E

- | | | |
|-----------|----------|----------|
| AMPLE | DIGUE | PECHE |
| AQUAGYM | DOUCHE | PEDALO |
| AQUATIQUE | ETANG | PISCINE |
| ATOLL | EUREKA | PLONGEE |
| BAINS | FLOTTER | RAFTING |
| BARQUE | GROG | RIVIERE |
| BASSIN | HAMMAM | SAUNA |
| BLEU | JACUZZI | SOURCE |
| BOIRE | JETSKI | SPA |
| BORD | KAYAK | THERMES |
| BRASSE | LAGON | TITRE |
| BULLE | LAGUNE | TRIMARAN |
| CALANQUE | MARE | VAGUE |
| CASCADE | MOULE | VALSER |
| CORNE | NATATION | VOILE |
| CRAWL | OCEAN | YACHT |
| CRIQUE | ORAGE | YUCCA |

SOLUTIONS CHÉM'INFOS N°9

Rébus

- J'AI GRAND APPÉTIT
- CHAMPIGNONS À LA GRECQUE
- CASSOULET
- DES OEUFS SUR LE PLAT
- UN GRAND CRU
- EMMENTAL
- FROMAGE BLANC
- CRÈME RENVERSÉE
- À VOTRE SANTÉ
- QUATRE-QUARTS À L'ORANGE

Sudoku

9	5	6	2	1	3	8	4	7
1	2	4	7	8	9	5	3	6
3	8	7	6	5	4	9	1	2
4	6	3	1	7	5	2	8	9
8	1	5	9	4	2	7	6	3
2	7	9	8	3	6	1	5	4
7	3	1	4	2	8	6	9	5
5	9	2	3	6	1	4	7	8
6	4	8	5	9	7	3	2	1

Mots fléchés

N	M	B	D	E	A	B
Z	E	L	A	N	D	E
W	A	A	L	D	E	L
P	A	Y	S	R	A	F
E	M	T	O	M	E	T
E	S	P	R	I	T	S
T	E	I	N	T	A	J
E	N	C	R	E	U	N
T	R	A	H	I	R	I
D	U	T	D	R	M	T
L	A	D	B	A	T	A
M	E	R	M	V	A	N
S	U	A	B	I	N	E
D	E	T	B	L	E	G
P	I	R	A	T	E	O
D	O	E	N	T	A	G
P	A	C	T	E	R	H
P	E	U	H	T	E	E
E	X	T	R	A	C	A

Anagrammes

LEVAÏN
 GRAÏNE
 TOURTE
 CUISSON
 SAVEUR
 FARÏNE
 MEUNÏER
 CEREALE
 SEÏGLE

Publication
 Mairie de Chémery
 59, Rue Nationale
 41700 CHEMERY

Directeur de la Publication : Anne-Marie THEVENET, Maire
 Rédaction – réalisation : Mairie de Chémery
 Imprimeur : Imprimerie du Centre – 1, rue des Aubépines – 41110 ST AIGNAN/CHER
 Dépôt légal à parution 522 exemplaires
 ISSN 2493-7509